

SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE

LE DÉPARTEMENT APPORTE UNE AIDE DE 10 000€

Les élus du Département expriment leur solidarité envers les victimes des violents séismes qui ont frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février dernier, faisant plus de 50 000 morts et des dizaines de milliers de blessés et de sans-abris.

Réunis en commission permanente ce vendredi 10 mars, ils ont décidé de contribuer à l'élan de solidarité internationale, en votant à l'unanimité l'attribution d'une aide à hauteur de 10 000€ au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ce fonds permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes des crises humanitaires à travers le monde. Cet outil de l'État permet de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence, avec une garantie de traçabilité et de visibilité. C'est déjà par le biais de ce fonds que le Département avait versé une aide en faveur de la population ukrainienne (commission permanente du 18 mars 2022).